

FICHE DE REMARQUES DE VISITE D'INSPECTION

Cette fiche n'a pas vocation à être publiée sur l'Internet de la DIRE PACA
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Entreprise : CLHP Lieu : Villeneuve Date de l'inspection: 06/09/2005

L'EXPLOITANT RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES REMARQUES CONSTATÉES PAR L'INSPECTEUR

SIGNATURE

SIGNATURE

DU REPRÉSENTANT

DE L'INSPECTEUR:

DE L'EXPLOITANT:

Remarques de l'inspecteur, issues de la visite d'inspection:

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application)

Aire de nettoyage des engins : la réalisation des travaux est prévue pour le dernier trimestre 2005. Vous voudrez bien me tenir informé de leur réalisation effective.

Travaux programmés fin 2005.

Remise en état : la reprise de certains fronts et/ou banquettes en créant par exemple des zones d'éboulis doit faire l'objet d'une demande auprès du préfet. Pour ce dossier, vous pourrez utilement vous rapprocher de la DIREN et du Parc du Lubéron en ce qui concerne les aspects paysagers.

Visite DIREN et Parc Programmée avant fin 2005.

Déchets : des efforts importants ont été consentis en matière d'évacuation et de tri. Ils doivent être poursuivis avec notamment la mise en place d'un local spécifiquement dédié.

le local spécifique sera réalisé avant fin 2005.

Empoussiérage : une campagne de mesures sur les poussières inhalables et alvéolaires a été réalisée en décembre 2004. Une nouvelle campagne est prévue pour septembre 2005. Une sensibilisation au port du masque des personnels travaillant sur les installations de traitement (lors des opérations de maintenance par exemple) pourra être faite lors de la prochaine visite de Prevencem.

Prochaine visite Prevencem programmée pour le 09.11.05

Équipements de travail : le registre de vérification des arrêts d'urgence sera mis en place dans le cadre de la modification de l'installation.

Mise en place du registre sur installation actuelle. le registre sera modifié lors des travaux.

Véhicules sur pistes : une information orale est donnée aux clients occasionnels de la carrière. Cette consigne doit être formalisée par écrit et remise à chaque intervenant occasionnel (client ou entreprise extérieure).

consigne réalisée et ci-jointe.